



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1967 B 00006

Numéro SIREN : 955 512 074

Nom ou dénomination : KWINTET FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002866

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



298890

Dénomination : KWINTET FRANCE
Adresse : 320 rue Georges Foulc 69400 Villefranche-sur-saone - FRANCE-
n° de gestion : 1967B00006
n° d'identification : 955 512 074
n° de dépôt : A2015/002866
Date du dépôt : 03/12/2015

Pièce : Extrait de décision(s) de l'associé unique du
12/11/2015



298890

6736

KWINTET FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.235.140 euros

Siège social : 320, rue Georges Foulc

69400 Villefranche-Sur-Saone

955 512 074 RCS Villefranche-Tarare

EXTRAIT DU

2015/12866

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2015

PREMIERE DECISION

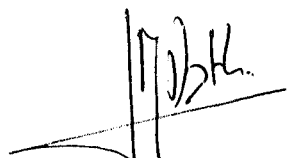
L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Anders Daniel DAVIDSSON de ses fonctions de Président de la Société, à compter de la désignation de son successeur, et décide de nommer en remplacement:

- La société ARRIS, société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros dont le siège social est sis 38, rue de Berri 75008 Paris et ayant pour numéro d'identification 532 154 069 RCS Paris ;
- pour une durée indéterminée, à compter de la date des présentes.

En sa qualité de Président, la société ARRIS jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des dispositions légales et statutaires, et notamment des articles 11.2 et 12.3 des statuts.

La société ARRIS, dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Marc DATH, a déclaré, préalablement aux présentes décisions, accepter les fonctions de Président si elles venaient à lui être confiées et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Copie certifiée conforme



ARRIS

Président

Dûment représentée par Monsieur Jean-Marc DATH